

Département
SAONE ET LOIRE
Canton
SAINT REMY
Commune
SAINT-REMY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

N° 192/26

ARRETE DU MAIRE

Réglementation circulation – Nettoyage et désherbage parking Résidence Louis Aragon

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Vu les travaux prévus par les services techniques de la commune de Saint-Rémy,

Considérant qu'afin de permettre le nettoyage et le désherbage du parking et des massifs de la résidence Louis Aragon, il est nécessaire de réglementer le stationnement dans ce secteur.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Du mardi 20 octobre 2026 à 08 heures 00 au mercredi 21 octobre 2026 à 17 heures 00, les employés du Centre Technique Municipal de Saint-Rémy sont autorisés à nettoyer et à désherber le parking et les massifs de la résidence Louis Aragon.

Le parking sera interdit au stationnement à compter du 20 octobre 2026 à 05 heures 00.

ARTICLE 2 :

La signalisation conforme à la réglementation sera fournie, mise en place et entretenue par les services techniques de la commune de SAINT-REMY.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, le Commissariat de Police de Chalon-sur-Saône, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera notifié au Centre Technique Municipal et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 02 octobre 2026.

Florence PLISSONNIER


Maire



Notifié le 05.10.2026